

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2023/08/01D

OBJET : M. 2023-028C- Diagnostic complémentaire de la qualité environnementale des sols avec la société IDDEA - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise » par la Commune,

VU l'offre technique et financière n°IDD230520 de la société IDDEA sis 289 Boulevard Duhamel du monceau à OLIVET (45160) proposant un diagnostic complémentaire de qualité environnementale des sols pour l'évaluation quantitative des risques sanitaires,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – L'offre technique et financière présentée par la société IDDEA, en vue d'un diagnostic de qualité environnementale des sols, dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme Sainte Opportune dite « La Jalaise », est acceptée par la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la société IDDEA.

Fait à Othis, le 2 août 2023.

Le Maire,

Bernard CORNEILLE

